

COMMUNE DE LANDES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Soie de Landes sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Michel PELLETIER, Maire.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mme CAIVEAU, Adjointe, MM. BAUDOUIN et GIRAUD, Adjoints, Mmes BALLANGER, HERVÉ, LINKA, WITCZAK, et MM. LAURENT, MORAND et ROCHÉ, Conseillers municipaux

Absente excusée : Mme GIRAUD

Absents : Mme MITU et MM. VIDAL et VINET

Secrétaire de séance : Mme CAIVEAU

Date de convocation : 12 Décembre 2025

Lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 2 Décembre 2025, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents.

1°) PERSONNEL COMMUNAL : PARTICIPATION MUTUELLE SUITE COMMISSION CDG 17, DIVERS

Suite à l'avis favorable du CST du Centre de Gestion 17 en date du 12.12.2025, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la participation communale de 40 €/mois/personne.

2°) MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER

Mr le Maire présente le projet de modification des statuts du SDEER au niveau de l'article 2 afin d'y insérer la possibilité d'être l'autorité compétente pour la réalisation d'un Plan Corps de rue simplifié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette modification.

3°) CLASSEMENT DE DEUX CHEMINS EN VOIES COMMUNALES

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que deux chemins goudronnés actuellement ne sont pas inclus dans le tableau de classement de la voirie communale réalisé par la DDTM en 2013.

Il s'agit du chemin dit « Chemin des Pêcheurs » reliant la RD 939 à la VC 100 pour 1 070 ml et celui reliant la RD 212 à la VC 101 contournant Lusseau en direction de Courant pour 490 ml.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre ces deux chemins en voie communale pour 1 560 ml au total vu qu'ils sont goudronnés et servent à la circulation des véhicules depuis de nombreuses années, sans faire partie du domaine privé de la Commune car pas de numéros cadastraux.

4°) PRESENTATION AVANCÉE PROJET PHOTOVOLTAIQUE PAR DEV'ENR + DELIBERATION

Présentation de l'avancée du projet à l'ancienne décharge par MM. Fleury et Cettour de DEV'ENR 5.

Le début des travaux de construction serait en Septembre 2026 et le branchement Enedis début 2027 (Durée des travaux : environ 4 mois).

La Sté demande au Conseil Municipal de prendre une délibération pour signer un bail emphytéotique sur une durée de 30 ans avec une redevance de 10 000 €/an.

La Sté assurera l'entretien et le démontage à la fin du bail. L'assurance sera à leur charge.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la signature du bail avec cette Sté.

5°) DECISION MODIFICATIVE

NEANT

6°) QUESTIONS DIVERSES

NEANT

La séance est levée à 21h20.